
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

RÈGLEMENT #SQ-2023

La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #SQ-2023 intitulé : *Circulation, stationnement, paix et bon ordre*

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	5 juin 2023
Dépôt du projet de Règlement	5 juin 2023
Adoption du Règlement	4 juillet 2023
Entrée en vigueur	6 juillet 2023

Le présent règlement est disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 6^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe